



**Publication - certains contrats conclus avec un employé ou élu ou entreprise (intérêt)**

Considérant qu'une municipalité peut permettre, dans son Règlement sur la gestion contractuelle, la conclusion de certains contrats avec un employé ou un élu ou avec une entreprise dans laquelle il détient un intérêt, selon les conditions prévues aux articles 305.0.1 LERM et 269.1 CM;

Considérant que la municipalité doit y prescrire la publication sur son site Internet de certaines informations et mettre à jour au moins deux fois par année et déposer ces informations aux séances du conseil municipal;

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a modifié son règlement de gestion contractuelle afin de permettre de conclure certains contrats avec un employé ou élu ou entreprise dans les circonstances prévues à ces exceptions (règlement numéro 452 modifiant le règlement 445 sur la gestion contractuelle).;

La municipalité de Notre-Dame-de-Ham confirme avoir conclu un ou des contrats avec un employé ou un élu ou une entreprise :

Nom	Entreprise	Description	Montant

**Certificat de publication**

Je soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, certifie que j'ai déposé à la séance du 1<sup>er</sup> juin 2026 et publier cet avis accompagnant le présent certificat conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 2 juin 2026 sur le site internet de la municipalité.

Geneviève Boutin

Directrice générale greffière-trésorière

02/06/2026

Date